



la télé libre d'Ile de France

Zalea TV www.zalea.org association loi de 1901
téléviZone d'Action pour la Liberté d'Expression Audiovisuelle

Studios : Maison des Médias Libres - 47 rue d'Aubervilliers - 75018 Paris
siège social : 47 rue d'Aubervilliers - 75018 Paris
Adresse postale : BP 50 - 75921 Paris Cedex 19
Tél : 01 46 07 22 08 - e-mail : info@zalea.org

DOSSIER DE CANDIDATURE DE

Zalea TV

POUR L'ÉDITION D'UN SERVICE DE
TÉLÉVISION SUR LA RÉGION
PARISIENNE DIFFUSÉ PAR
VOIE HERTZIENNE NUMÉRIQUE

en réponse à l'appel aux candidatures
lancé le 25 juillet 2006
par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

Contact : BORIS PERRIN, Vice-Président, tel : 06 61 92 53 33

SOMMAIRE

Résumé : Descriptif général de la candidature de Zalea TV à la TNT en IdF

I. Présentation de Zalea TV : une chaîne associative, citoyenne et d'accès public

II. Zalea TV : une chaîne en adéquation avec les critères de sélection.

1. Capacité de répondre aux attentes d'un large public et de nature à encourager un développement rapide de la télévision numérique de terre
2. Nécessité d'assurer une véritable concurrence et la diversité des opérateurs
3. Sauvegarde du pluralisme des courants d'expression socioculturels
4. Expérience acquise par le candidat
5. Engagements en matière de production et de diffusion d'oeuvres audiovisuelles
6. Cohérence des propositions en matière de regroupement et de choix de distributeur
7. Financement et perspectives d'exploitation du service

III. Présentation de la personne morale candidate : l'association Zalea TV

IV. Description du service

1. Caractéristiques générales du projet, notamment dans le domaine de l'information
2. Engagements en matière de production et de diffusion d'oeuvres audiovisuelles et cinématographiques
3. Données associées et autres services
4. Caractéristiques propres à la technologie numérique
5. Régie
6. Ressources humaines
7. Plan d'affaire prévisionnel sur 5 ans, avec justifications des hypothèses

V. Capacités techniques

1. Moyens techniques
2. Moteur d'interactivité et système d'accès sous condition
3. Utilisation de la ressource radioélectrique

VI. Mise en exploitation du service

ANNEXES

1. La Charte Éditoriale et Déontologique de Zalea TV et la liste des membres du Comité Éditorial
2. La liste des partenaires programmes et des soutiens de Zalea TV
3. Extraits de la programmation de Zalea TV sur la Région Parisienne depuis la Tour Eiffel en 2002 et 2003, ainsi que de la programmation actuelle de Zalea TV sur la canal 79 de la Freebox (diffusion en ADSL 24h sur 24).
4. Questionnaire VI du CSA : « Informations relatives aux obligations de diffusion et de production d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles »
5. Les documents administratifs, juridiques et financiers de l'association Zalea TV
6. La subvention 2006 du Conseil Régional d'Ile de France au titre de la Démocratie Régionale

Résumé : descriptif général du projet

La télévision libre Zalea TV est candidate à la TNT en Ile de France en tant que chaîne associative et citoyenne généraliste :

- la télévision au service de la citoyenneté en action et de l'engagement associatif dans toutes ses dimensions et sous tous ses aspects en Ile de France,
- la chaîne dédiée à la diffusion de la production audiovisuelle associative et non-marchande d'IdF,
- la vitrine des programmes de proximité du Tiers Secteur Audiovisuel en IdF,
- un canal d'accès public éditorialisé et de libre expression audiovisuelle,
- un outil au service de la démocratie participative en Ile de France.

Zalea TV est candidate pour une chaîne à temps partiel diffusant 12h sur 24, en clair, gratuite, sur un canal partagé avec une ou plusieurs autres chaînes associatives indépendantes, c'est à dire de même nature que Zalea TV.

Zalea TV est avant tout un dispositif humain et technique au service de la diffusion des programmes issus, en Ile de France, du monde associatif, des ONG, des collectifs citoyens, des vidéastes et cinéastes « amateurs » ou « refusés » par les chaînes marchandes, des acteurs de l'éducation populaire et de l'économie solidaire et sociale, des ateliers vidéo et des associations audiovisuelles locales et régionales d'Ile de France, ainsi que de ses propres productions, à raison de :

- **8 heures de programmes frais par jour (dont 2 heures de programmes propres et 4 heures au moins d'émissions d'expression locale en première diffusion, soit 50%) présentés en direct,**
- **avec des rediffusions dans la foulée amenant à 12 heures d'antenne par jour, 7 jours sur 7 (dont 3 heures de programmes propres et 6 heures au moins d'émissions d'expression locale en première diffusion ou première multidiffusion, soit 50%).**

Les programmes extérieurs que diffusent Zalea TV, chaîne non-marchande, ne sont pas achetés à leurs réalisateurs et producteurs mais sont fournis gratuitement par ces derniers pour une diffusion dans un cadre non-commercial. La chaîne fonctionne essentiellement sur la base du bénévolat, des apports en nature et de l'engagement volontaire, hormis 5 salariés permanents pour assurer les tâches administratives et techniques quotidiennes. Le budget prévisionnel de Zalea TV est ainsi de 220 k€ pour 2007 (année 1), avec une hypothèse de lancement de la TNT Ile de France au 1er octobre 2007, et de 350 k€ pour 2008 (année 2, en pleine charge), dont 95 k€ pour les seuls frais techniques de diffusion par TDF depuis la Tour Eiffel (selon le devis de TDF).

Zalea TV est conventionnée par le CSA depuis août 2000 et jusqu'au 31 décembre 2011, la Convention ayant été renouvelée par le CSA en mai 2006. En 2001, Zalea TV a diffusé ses programmes sur Canal Satellite (24h sur 24 pendant 7 semaines) et en hertzien sur la région parisienne (3 heures par jour pendant 6 mois, autorisation temporaire du CSA). De fin novembre 2002 à fin mai 2003, Zalea TV a diffusé sur la région parisienne en hertzien analogique (canal 35) depuis la Tour Eiffel (autorisation temporaire du CSA). Zalea TV a diffusé épisodiquement en clair sur le satellite Hot Bird 6 (opérateurs : BT puis Globecast). En 2005, Zalea TV a sorti le film documentaire réalisé collectivement « Désentubages Cathodiques » en salles de cinéma dans toute la France (30.000 entrées). **Actuellement, Zalea TV diffuse en VOD sur Internet (www.zalea.org) et 24h sur 24 en ADSL sur le canal 79 de la Freebox (distributeur : FREE), grâce à un financement du Conseil Régional d'Ile de France (au titre de la « Démocratie Régionale », pour la diffusion des programmes associatifs d'IdF).** Toute la programmation des périodes de diffusion de Zalea TV depuis sa création est en ligne sur www.zalea.net (de 2001 à 2003) et www.zalea.org (période actuelle depuis septembre 2006).

L'association Zalea TV, qui édite la chaîne Zalea TV, est absolument indépendante de tout groupe et de tout pouvoir politique, associatif, médiatique, syndical, institutionnel, financier, industriel et religieux. Zalea TV est également totalement indépendante des collectivités locales et régionales.

I. Zalea TV : une chaîne associative, citoyenne et d'accès public

Zalea TV :

- Une télévision libre généraliste au service de la vie associative et de la citoyenneté en action en Ile de France.
- Une vitrine pour les programmes de proximité du Tiers Secteur Audiovisuel d'Ile de France (le secteur non-marchand).
- Un outil au service de la démocratie participative en Ile de France.
- Une chaîne d'accès public éditorialisé ouverte aux habitants d'Ile de France.

Une autre télévision est possible...

Zalea TV (TéléviZone d'Action pour la Liberté d'Expression Audiovisuelle), est une chaîne associative à vocation nationale qui a été créée début 2000 par des animateurs de la Coordination Permanente des Médias Libres (CPML). C'est la première chaîne associative nationale conventionnée par le CSA pour le câble et le satellite (voir Convention en annexe 4). Elle entend rester une télévision libre, c'est à dire non commerciale, sans but lucratif et strictement indépendante de tout pouvoir économique, financier, syndical, politique, associatif, institutionnel et religieux.

Zalea TV a l'ambition de doter le Tiers Secteur Audiovisuel (TSA, le secteur associatif et coopératif, indépendant et à but non-lucratif) d'une chaîne nationale qui soit la vitrine des programmes de proximité qui en sont issus, une alternative radicale aux télévisions publiques et privées, un véritable « contre pouvoir audiovisuel ».

Zalea TV est une chaîne non-marchande : elle n'achète pas les programmes qu'elle diffuse, ils lui sont fournis gratuitement par leurs producteurs et réalisateurs; elle s'interdit de vendre les programmes qu'elle produit, mais les fait circuler gratuitement dans le Tiers Secteur Audiovisuel pour tout usage non-commercial (sous licence Creative Commons); et son fonctionnement démocratique repose entièrement sur le bénévolat et l'engagement volontaire.

Pour Zalea TV, les programmes et l'information audiovisuels ne sont pas des marchandises mais des biens communs culturels et sociaux destinés à circuler librement et gratuitement, et les téléspectateurs ne sont pas des consommateurs mais des citoyens actifs.

La Charte Éditoriale et Déontologique de Zalea TV indique que ses raisons d'être sont :

- la promotion du pluralisme de l'information et de la liberté d'expression audiovisuelle, sans concession aux pressions de l'économie de marché, à la " pensée unique " télévisuelle et au « télévisuellement correct »,
- la démocratisation de l'accès des citoyens et des citoyennes (sans critère de nationalité) et des organisations à but non-lucratif à l'expression, à la création et à la communication audiovisuelles,
- la lutte contre la censure, l'autocensure et la manipulation télévisuelles,

- la déconstruction des codes de l'institution télévisuelle, la recherche de nouvelles formes esthétiques au service de nouveaux points de vue éditoriaux et artistiques,
- la transformation de la télévision, trop souvent facteur d'aliénation et de passivation, en outil d'action et d'émancipation.
- la défense des droits humains et la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion.

(voir l'intégralité de la Charte Éditoriale en annexe 1)

Au delà de ses productions propres, Zalea TV soutient la production et la diffusion d'œuvres refusées, censurées, sous-exposées ou ignorées par les chaînes marchandes, que ces œuvres soient réalisées par des " amateurs " ou par des " professionnels ".

Zalea TV est par ailleurs une chaîne ouverte, un service d'accès public éditorialisé, qui diffuse les programmes audiovisuels citoyens et de proximité qui lui sont proposés par des particuliers, des collectifs et des associations, quelles que soient leur durée et leur qualité technique. Le seul critère de sélection est la compatibilité des programmes proposés avec la Charte éditoriale de la chaîne, et avec les lois et règlements en vigueur.

Zalea TV favorise l'expression des groupes et courants socioculturels qui sont les plus exclus du droit d'accès à l'image. Elle accorde ainsi une place importante aux programmes émanant de la vie associative, des ONG, des mouvements d'éducation populaire, des acteurs de l'économie solidaire et sociale, des animateurs de la communication sociale de proximité, des collectifs informels issus des actions de terrain, et des créateurs citoyens indépendants.

Zalea TV est organisée comme une ONG d'intervention audiovisuelle et multiplie les initiatives pour déverrouiller le paysage audiovisuel français. Elle participe notamment à la mobilisation des télévisions et structures de production associatives locales pour obtenir des pouvoirs publics qu'ils permettent aux chaînes associatives indépendantes de démarrer le plus vite possible et dans les meilleures conditions, au niveau local, régional et national, en vertu des dispositions de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée et complétée relative à la liberté de communication.

Zalea TV a été agréée et soutenue par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, en tant qu'association culturelle d'éducation populaire, a été soutenue par le Secrétariat d'État à l'Économie Solidaire, a été reconnue et soutenue par le Ministère de la Culture et de la Communication et par le FASILD (Fonds d'Action pour le Soutien à l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations).

Durant toute l'année 2001, Zalea TV a été la chaîne du centenaire de la loi du 1er juillet 1901, qui a instauré la liberté d'association. Elle a été labellisée par le Comité Interministériel pour la Célébration du Centenaire.

En cas d'autorisation à la TNT en Ile de France par le CSA, Zalea TV demandera à être reconnue d'utilité publique. Ses statuts ont été rédigés pour être en conformité avec les critères de cette reconnaissance.

Rappel des périodes de diffusion de Zalea TV :

En 2001, Zalea TV a diffusé durant 6 mois sans interruption, du 20 mars au 20 septembre :

- sur le canal événementiel de Canal Satellite (via le satellite Astra) du 20 mars au 6 mai, 24h sur 24, à destination des 1,6 millions de foyers abonnés, dans de très bonnes conditions techniques,
- en hertzien analogique sur Paris et la banlieue du 20 mars au 20 septembre, de 20h30 à 23h30 tous les jours, sur le canal UHF 36.

De novembre 2002 à mai 2003, Zalea TV a diffusé sur toute la région parisienne depuis les émetteurs TDF de la Tour Eiffel, sur le canal UHF 35, en analogique, dans le cadre d'une autorisation temporaire du CSA. Ces excellentes conditions de diffusion ont permis de confirmer l'intérêt du grand public pour des programmes de télévision alternatifs à l'offre des chaînes commerciales et publico-commerciales. L'ensemble de la programmation de cette expérimentation est décrite en détail, jour par jour et heure par heure sur le site archive de Zalea TV : www.zalea.net

En 2003 et 2004, Zalea TV a diffusé sur le satellite Hot Bird 6 (Eutelsat, via BT puis Globecast), à raison de quelques heures par semaine, le programme Canal du Dialogue donnant la parole aux mouvements démocratiques et laïques tunisiens censurés et réprimés en Tunisie.

Zalea TV diffuse également ses programmes sur internet, en flux de manière intermittente et en vidéo à la demande en permanence (voir www.zalea.org).

En septembre 2005, Zalea TV a sorti en salles de cinéma le documentaire « Désentubages Cathodiques, grosses ficelles du petit écran », un film réalisé et produit collectivement par l'équipe de la chaîne, et bénéficiant d'un visa d'exploitation du CNC. A ce jour, ce film a enregistré plus de 30.000 entrées en France, ce qui n'est pas si fréquent pour un documentaire.

Enfin, depuis le 29 septembre 2006, Zalea TV diffuse 24h sur 24 en ADSL sur le canal 79 de la Freebox (distributeur : Free, groupe Iliad), depuis ses studios de la rue d'Aubervilliers, au cœur du quartier sensible (ZUS) de Stalingrad (Paris 19^{ème}), avec de nombreuses émissions en direct. Des pourparlers sont en cours avec les autres distributeurs de chaînes de télévision en ADSL (Orange, Neuf-Cegetel-AOL, Alice, Club Internet, Tele2, Erenis). Cette diffusion en ADSL est soutenue par une subvention du Conseil Régional d'Ile de France, au titre de la démocratie régionale, dans le but de diffuser le plus largement possible les programmes audiovisuels issus du tissu associatif d'Ile de France. La programmation passée, actuelle et à venir de cette diffusion en ADSL est décrite en détail sur www.zalea.org

Ce sont ainsi plus de 3.000 heures de programmes frais inédits à la télévision que Zalea TV a diffusé depuis sa création début 2000, dont 1/3 de programmes propres (produits par les bénévoles de l'association Zalea TV), 1/3 de programmes apportés par les partenaires audiovisuels associatifs de Zalea TV, et 1/3 de programmes d'accès public citoyen (voir des extraits de cette programmation en Annexe 3).

De grands vidéastes et cinéastes contribuent à ce succès en nous autorisant à diffuser gracieusement des oeuvres magistrales jamais vues à la télé : Luc Moullet, Joseph Morder, Marcel Hanoun, René Vautier, Peter Watkins, Loïc Connansky, Mohamed Bouamari, Gérard Courant, Laurent Firode, Jean-François Gallotte, Alain Guiraudie, Maria Koleva, Michel Le Thomas, Jean-Jacques Lissac, Pierre Merejkowsky, Raoul Sangla, Lionel Soukaz,...

Au total, ce sont plus de 500 associations, ONG, télévisions associatives locales, collectifs, vidéastes et cinéastes amateurs et professionnels dont les programmes ont été diffusés, ou qui ont fait des émissions en plateau en direct (voir liste partielle en Annexe 2).

De ce fait, de très nombreuses associations et ONG soutiennent Zalea TV dans ses démarches pour qu'existe en France une grande chaîne citoyenne associative et d'accès public qui puisse être reçue par tous les foyers (voir liste en Annexe 2).

Par ailleurs, les très nombreux témoignages de téléspectateurs, reçus par téléphone, par courrier et par e-mail, sont probants : il existe une très forte demande de télévision différente, non-commerciale, libre et réellement interactive, et Zalea TV est un élément apprécié de réponse à cette demande.

Zalea TV a pu ainsi en 6 ans d'existence :

- démontrer que le Tiers Secteur Audiovisuel (secteur associatif et non-marchand) recèle un immense réservoir de programmes d'intérêt public, de bonne qualité et d'une grande diversité, programmes jamais vus à la télévision,
- démontrer qu'il est possible d'inventer un format « télé libre » et de construire une programmation cohérente et accessible au grand public autour de ces programmes non-marchands,
- démontrer la viabilité dans la durée d'une chaîne télévision associative indépendante, créative, structurée et dont l'antenne soit maîtrisée,
- faire que Zalea TV incarne la possibilité qu'il existe un jour en France une grande chaîne nationale de télévision radicalement alternative à l'offre actuelle, un contre-pouvoir audiovisuel facteur de pluralisme et de démocratie audiovisuelle, et donc de démocratie tout court,
- mettre en pratique la coopération entre les télés libres en tant que diffuseurs, d'une part, et les producteurs et réalisateurs associatifs, d'autre part, avec des relations contractuelles claires,
- rendre crédible notre candidature à la TNT nationale puis à la TNT en Ile de France,
- constituer un catalogue de programmes propres et de programmes extérieurs de grande valeur et exploitable de multiples façons, ainsi qu'un important fichier de contacts regroupant des acteurs du TSA qui nous font confiance en Ile de France, en France et à travers le monde,
- démontrer l'intérêt des téléspectateurs pour une telle chaîne.

II. Zalea TV : une chaîne en adéquation avec les critères de sélection des chaînes de la TNT.

1. Capacité de répondre aux attentes d'un large public et de nature à encourager un développement rapide de la télévision numérique de terre :

L'engagement associatif et citoyen, dont Zalea TV est une vitrine, un vecteur et un animateur, concerne une large part de la population : 27% des Français de plus de 15 ans font du bénévolat au sein d'une association, soit environ 13 millions de personnes ; 170.000 associations dotées de permanents emploient plus de 1,6 million de salariés et gèrent un budget d'un montant total de 47 milliards d'euros, soit 3,7% du produit intérieur brut. Le monde associatif est un acteur central de la vie démocratique et de l'activité socioculturelle du pays.

Le secteur de l'économie solidaire et sociale, dont Zalea TV est issu et dont ses programmes sont le reflet, est en pleine expansion. Les valeurs et les aspirations qu'il véhicule sont partagées par une majorité d'acteurs sociaux et culturels : engagement volontaire et désintéressé, solidarité, partage des ressources et des connaissances, priorité aux hommes et aux femmes et à l'utilité sociale et culturelle dans le choix des actions entreprises.

L'attente du public pour une télévision différente, libérée des contraintes commerciales et du carcan du conformisme télévisuel, est très forte. Les réactions des abonnés de Canal Satellite pendant que Zalea TV y était diffusé, des habitants de la région parisienne qui nous ont regardé sur le canal 35, de ceux qui nous regardent actuellement sur le canal 79 de la Freebox, et les innombrables messages de soutien envoyés par les téléspectateurs qui souhaitent recevoir Zalea TV sont là pour en témoigner.

L'arrivée de la télévision libre et des programmes libres en France suscite un intérêt public et un phénomène de curiosité comparables à ceux provoqués par l'arrivée des radios libres au début des années 80. L'une des véritables nouveautés de la TNT sera de rendre accessibles à tous ces programmes très novateurs, très spontanés et très dynamiques. Et de donner envie à d'autres citoyens d'Ile de France d'en faire autant dès qu'ils sauront que leurs réalisations peuvent maintenant être diffusées...

2. Nécessité d'assurer une véritable concurrence et la diversité des opérateurs

Zalea TV est un opérateur associatif totalement indépendant, non-commercial et à but non-lucratif, proposant une offre télévisuelle sans équivalent, avec des programmes jamais vus à la télévision et une couleur d'antenne radicalement différente de celles des autres opérateurs. De ce point de vue, l'arrivée d'une télévision associative issue du Tiers Secteur Audiovisuel introduira une véritable concurrence et une réelle diversité d'opérateurs dans le PAF. Sans chaîne associative indépendante, la TNT ne serait pas représentative de l'ensemble des acteurs du paysage audiovisuel français et international.

3. Sauvegarde du pluralisme des courants d'expression socioculturels :

Zalea TV est une association totalement indépendante de tout pouvoir et de tout mouvement politique, associatif, syndical, religieux, philosophique, économique, financier, social, culturel,... Zalea TV est également indépendante des collectivités locales d'Ile de France.

Zalea TV donne un accès direct à la télévision à des courants d'expression socioculturels et à des citoyens qui en sont jusqu'à présent exclus, ou qui y sont instrumentalisés à leur dépens. Les associations, ONG et les acteurs de la vie citoyenne ont besoin d'une chaîne d'accès public comme Zalea TV, qui leur soit dédiée et partage leurs valeurs, pour atteindre le grand public de manière satisfaisante. Leur soutien à Zalea TV en témoigne (voir en annexe 2 la liste des acteurs du Tiers Secteur Audiovisuel dont Zalea TV diffuse les programmes, et la liste des soutiens à Zalea TV dans ses démarches pour obtenir une diffusion en TNT).

Par ailleurs, Zalea TV s'engage à assumer ses responsabilités légale d'éditeur de chaîne (son Président étant considéré comme le directeur de la publication) en s'assurant du contrôle et de la maîtrise de l'antenne durant les tranches de direct et en visionnant à l'avance tous les programmes qui seront diffusés, pour veiller à ce qu'ils soient conforme aux lois et règlements en vigueur.

Extraits de la Charte Éditoriale et Déontologique de Zalea TV :

« Tout programme pré-enregistré proposé à la diffusion par un particulier ou un organisme extérieur, dans le cadre des tranches d'accès public de Zalea TV, est visionné intégralement au préalable par un ou plusieurs responsables de Zalea TV, ou par toute personne ou groupe de personnes délégué à cette tâche par les responsables de la chaîne.

De même, les émissions d'accès public en direct se déroulent sous le contrôle d'un représentant de la chaîne qui veille au respect des engagements de Zalea TV et de sa charte éditoriale et déontologique, et qui assure la maîtrise de l'antenne.

Zaléa TV peut ainsi s'engager vis à vis du CSA à :

- garantir le caractère pluraliste de l'expression des courants de pensée et d'opinion sur son antenne, ainsi que l'honnêteté, la rigueur, le sérieux et l'indépendance de ses journalistes et des informations qu'ils délivrent,
- veiller à la protection de l'enfance et de l'adolescence et au respect de la dignité de la personne dans les programmes qu'elle diffuse,
- s'assurer que ses programmes ne contiennent aucune incitation à la haine ou à la violence pour des raisons de race, de sexe, de moeurs, de religion ou de nationalité,
- se conformer strictement aux règlements en matière d'expression des partis politiques en période électorale. »

fin de citation

L'équipe de direction de Zalea TV s'est entourée d'un Comité Éditorial qui la conseille et l'aide à mettre en œuvre sa Charte Éditoriale. Les membres de ce Comité Éditorial sont : des représentants du Tiers Secteur Audiovisuel (télévisions locales, structures de production, téléspectateurs), des professionnels de l'audiovisuel et du cinéma indépendant, des journalistes d'investigation, des acteurs des communautés culturelles et du mouvement social, des représentants d'associations et d'ONG, des intellectuels engagés dans la réflexion et l'action pour l'égalité des droits et la liberté d'expression, ...

(voir en Annexe 1 la liste des membres du Comité Éditorial de Zalea TV)

4. Expérience acquise par les candidats :

Zalea TV a diffusé deux fois 6 mois sans interruption en 2001, 2002 et 2003 (24h sur 24 pendant 7 semaines sur Canal Satellite et 4 heures par jour en hertzien analogique sur la région parisienne, dans le cadre d'autorisations temporaires du CSA), et ce uniquement avec des programmes frais sans rediffusion.

Actuellement, et depuis le 29 septembre 2006, Zalea TV diffuse 24h sur 24 en ADSL sur le canal 79 de la Freebox, depuis son propre plateau, avec sa propre régie de direct et de diffusion et ses propres serveurs de rediffusion.

Ce faisant, Zalea TV a construit une réelle compétence d'éditeur de chaîne, de programmateur et de diffuseur, s'appuyant sur une banque de programmes de plusieurs milliers d'heures et sur un réseau de compétences de centaines de bénévoles et partenaires en France et dans le monde (opérateurs d'antenne, correspondants et fournisseurs de programmes). Cela lui permet d'envisager avec sérénité de devenir une chaîne permanente en Ile de France, diffusant 12h sur 24, avec 8 heures de programmes frais par jour 7 jours sur 7, dont 2 heures de programmes propres et 4 heures au moins d'émissions d'expression locale en première diffusion.

Par ailleurs, les responsables de Zalea TV et de nombreux bénévoles de l'association exercent à titre professionnel dans le monde de l'audiovisuel professionnel, institutionnel et associatif depuis de longues années. Ils y ont acquis une grande expérience. Certains sont même enseignants ou formateurs aux pratiques de l'audiovisuel.

5. Engagements en matière de production et de diffusion d'œuvres audiovisuelles :

Zalea TV prend l'engagement de continuer à diffuser toutes les oeuvres audiovisuelles d'essence citoyenne qui lui sont proposées gracieusement par les acteurs du Tiers Secteur Audiovisuel (associations, ONG, vidéastes amateurs et professionnels s'inscrivant dans une démarche non-commerciale), sous réserve qu'elles soient compatibles avec sa Charte Éditoriale (voir en annexe 1) et avec les lois et règlements en vigueur.

Zalea TV prend l'engagement de continuer à produire elle-même environ 1/3 des programmes qu'elle diffuse (en incluant les plateaux de contextualisation des programmes extérieurs) et à soutenir et encourager la production audiovisuelle associative et citoyenne indépendante en lui consacrant les 2 autres tiers de son antenne.

Zalea TV prend l'engagement de continuer à respecter les quotas d'oeuvres européennes et d'expression originale française, ainsi qu'un minimum de 50% du volume total de son temps d'antenne à des émissions d'expression locale d'Ile de France en première diffusion, ce qui va de soi compte tenu de la nature de sa programmation, et ce que Zalea TV a toujours fait lorsqu'elle a été en diffusion sur l'Ile de France dans le cadre de ses autorisations temporaires hertziennes analogiques.

6. Cohérence des propositions en matière de regroupement et de choix de distributeur de services :

Zalea TV souhaite partager son canal avec une ou plusieurs autres chaînes locales associatives indépendantes, à raison de 12 heures par jour pour Zalea TV, et 12 heures par jour pour la ou les autres chaînes. Il nous semble en effet que sur les 4 canaux qui vont être attribués par le CSA à la TNT en Ile de France, il est équitable et conforme aux exigences du pluralisme qu'un canal entier soit attribué aux chaînes associatives indépendantes (indépendantes notamment des collectivités locales, qui éditent plutôt des chaînes locales de service public, selon leur propre dénomination).

Par l'originalité de son offre de chaîne généraliste non-marchande, associative, citoyenne et d'accès public, faite de programmes associatifs d'expression et de création qui par nature n'intéressent aucune autre chaîne, Zalea TV sera forcément complémentaire des autres chaînes de la TNT locale et nationale, gratuites ou payantes, sans les concurrencer en rien, quels que soient les regroupements envisagés.

Pour ce qui est du choix de l'opérateur du multiplexe, du prestataire technique de diffusion et du distributeur, Zalea TV n'a pas de préférence ni d'à priori, d'autant plus qu'elle est une chaîne gratuite en clair. Le prestataire de diffusion analogique hertzienne de Zalea TV de 2001 à 2003 était TDF, avec qui les relations sont excellentes et les habitudes de travail déjà anciennes. C'est donc ce prestataire, le seul à proposer une diffusion optimale depuis la Tour Eiffel, dont le devis a été retenu pour l'établissement du compte de résultat prévisionnel. Les autres prestataires consultés (Towercast à Porte de Bagnolet et Porte Maillot, et RTE Diffusion à la Tour Montparnasse) étant moins chers, leur choix éventuel par l'opérateur du multiplexe qui sera choisi par les chaînes autorisées n'en sera que plus aisé. Quoi qu'il en soit, Zalea TV privilégiera le prestataire technique, l'opérateur et le distributeur les plus compétitifs à qualité de prestations égales.

7. Financement et perspectives d'exploitation du service :

Tant que les pouvoirs publics n'auront pas créé un Fonds de Soutien et/ou un « free must carry » pour les chaînes associatives, ce qui à terme paraît inéluctable, Zalea TV devra faire financer son transport numérique hertzien (et non pas ses programmes, qui sont par essence gratuits) par les téléspectateurs, selon le bon vieux principe associatif de la « participation aux frais techniques » ou de « l'abonnement citoyen ». C'est pourquoi le financement de la diffusion de Zalea TV continuera à être assurée, comme depuis sa création, principalement par ses adhérents, ses très nombreux membres de soutien et donateurs, et complété par des subventions des collectivités locales, des Ministères et de la Commission Européenne.

La diffusion actuelle de Zalea TV en ADSL est ainsi co-financée à hauteur de 26.000 euros pour 2006 par le Conseil Régional d'Ile de France, au titre de la démocratie régionale, pour soutenir la mission de diffusion des programmes associatifs d'Ile de France qui est celle de Zalea TV (voir en Annexe 6 la Convention de financement votée par le Conseil Régional).

En vue de son lancement en TNT sur l'Ile de France, Zalea TV, à la date de dépôt de son dossier de candidature, a déjà recueilli 1.400 promesses d'abonnement de soutien à 100 euros par an (soit environ 8,3 euros par mois, ou 0,27 euros par jour). Ce financement citoyen, qui correspond à celui d'une ONG, représente près de 65% du budget de la chaîne en année 1 (année 2007, avec une hypothèse de lancement de la TNT IdF le 1^{er} octobre 2007). En s'en tenant à l'hypothèse de 2.200 abonnements de soutien en 2008, cela représente 63% du budget de la chaîne en année pleine (220.000 euros d'abonnements de soutien pour un budget de 350.000 euros en 2008). L'effet mobilisateur que déclenchera l'autorisation de Zalea TV, puis son lancement effectif sur les ondes, permet d'espérer atteindre facilement ce nombre d'abonnés de soutien en 2008, sans optimisme excessif.

Moyennant quoi le budget de Zalea TV s'équilibre assez facilement, puisque les programmes sont gratuits et que l'essentiel du « personnel » de la chaîne est constitué des nombreux bénévoles de l'association, hormis 5 salariés permanents dont 4 emplois aidés. Les recettes propres de l'association (adhérents et membres de soutien), les prestations techniques aux associations, les abonnements de soutien, les emplois aidés par l'Etat (dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale) et les subventions des ministères, des collectivités locales et de la Commission Européenne, couvriront les frais de fonctionnement de la chaîne, comme cela a toujours été le cas depuis sa création en janvier 2000.

Le Tiers Secteur Audiovisuel est apparu depuis peu dans le champ culturel et médiatique. Il est porté par un courant de pensée et d'action éthique et citoyen en pleine émergence qui trouve peu à peu son modèle économique au sein du secteur de l'économie sociale et solidaire. La mission d'intérêt générale et d'utilité collective d'une chaîne associative au service de la société civile telle que Zalea TV lui offre un potentiel de financement important et encore peu sollicité. Zalea TV fonde ainsi sa viabilité économique dans ces nouvelles exigences et ces nouvelles pratiques de la démocratie participative.

III. Présentation de la personne morale

candidate : l'association Zalea TV

Zalea TV (Télévision d'Action pour la Liberté d'Expression Audiovisuelle) est une association loi de 1901 qui a été créée à Paris le 1er janvier 2000, initialement sous le nom de TOP TV (TéléVision Ouverte de Partout).

Numéro de SIRET : 439 488 958 - 00018 Code APE : 642 D

Numéro d'agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire : 75 JEP 01-07, par arrêté préfectoral en date du 16 mars 2001.

Liste des membres du Bureau de l'association et de son Conseil d'Administration après l'Assemblée Générale annuelle du 24 avril 2006, avec leur état civil complet et leur profession : voir cette liste en Annexe 5, avec l'ensemble des documents administratifs, juridiques et financiers de l'association.

La Présidente de Zalea TV, avec fonction de Directrice de la Publication, est actuellement Mlle Anne MAZAURIC, scripte et scénariste, co-fondatrice de l'association (voir état civil et extrait N°3 de casier judiciaire en Annexe 6).

Description des activités, des participations et des projets de développement de l'association dans la communication :

Zalea TV édite un site Web : www.zalea.org et est diffusée en ADSL par l'opérateur Free.

Zalea TV, en tant que chaîne associative généraliste, oeuvre pour être reprise de manière permanente par le bouquet satellitaire Canal Satellite-TPS, ainsi que par les réseaux câblés, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le programme diffusé sera alors le même que celui autorisé en TNT Ile de France.

Zalea TV participe au développement d'un réseau national et international informel de télévisions et de structures de production associatives : le Réseau « Tiers Secteur Audiovisuel », ou « freetvnetwork », dont l'objet principal est la promotion et le développement des télévisions libres dans le monde ainsi que les échanges de programmes non-marchands.

Zalea TV est également membre de la structure de coordination informelle « Convergence des Médias du Tiers Secteur – CMTS ».

Zalea TV n'a pas d'autres activités, participations et projets de développement dans la communication, en particulier dans les secteurs de l'audiovisuel, de la presse, du cinéma, de la publicité et de l'Internet.

Respect du dispositif relatif à la concentration des médias :

Compte tenu du sous-chapitre précédent, Zalea TV n'est concernée par aucune des situations interdites par les articles 41 et 41-1-1 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée.

Voir en Annexe 5 les pièces administratives, juridiques et financières suivantes :

- les copies des récépissés de déclaration de l'association à la Préfecture de Police de Paris,
- les publications correspondantes au Journal Officiel,
- les statuts de l'association à jour, datés et signés,
- l'agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports au titre de l'action culturelle,
- la liste des membres du Bureau et du Conseil d'Administration de l'association après la dernière Assemblée Générale (avril 2006), avec leur état civil complet,
- l'extrait du bulletin N°3 du casier judiciaire de la Présidente de l'association (en tant que directeur de la publication du service) : Anne MAZAURIC,
- les procès verbaux des assemblées générales de l'association pour 2003, 2004 et 2005,
- les rapports annuels, bilans et comptes de résultat de l'association pour 2003, 2004 et 2005.

IV. Description du service

1. Caractéristiques générales du projet, notamment dans le domaine de l'information

Nature et objet du service :

- une chaîne de télévision locale associative généraliste, citoyenne et d'accès public, gratuite et en clair, diffusant 12h sur 24 sur un canal partagé avec une ou plusieurs autres chaînes associatives indépendantes (« télés libres »),
- une chaîne au service de la vie associative en Ile de France : la chaîne de la citoyenneté en action en Ile de France, de la production audiovisuelle associative d'Ile de France, la vitrine des programmes de proximité du Tiers Secteur Audiovisuel d'Ile de France (le secteur non-marchand), un canal d'accès public éditorialisé ouvert aux habitants d'Ile de France, un dispositif au service de la liberté d'expression audiovisuelle, du pluralisme et de la démocratie participative en Ile de France.

Langue prévue pour le service : français, sauf programmes s'adressant à une communauté linguistique spécifique et « qui sont conçus pour être intégralement diffusés en langue étrangère » (article 20-1 de la loi de 1986 modifiée)

Caractéristiques générales de la programmation, public visé : une chaîne généraliste s'adressant à tous les publics, abordant tous les sujets, diffusant des programmes relevant de tous les genres (information, magazines, documentaires, fictions audiovisuelles et cinématographiques de tous formats, spectacles vivants, animation, cinéma expérimental, débats, interactivité avec les téléspectateurs,...), avec beaucoup d'émissions en direct autour des programmes pré-enregistrés.

Durée quotidienne de diffusion : 12h sur 24, avec 8 heures de programmes frais par jour 7 jours sur 7, présentés en direct en plateau, de 18h à 02h, et une rediffusion de 4 de ces 8 heures le lendemain matin de 6h à 10h.

Emissions d'expression locale en première diffusion par voie hertzienne en mode numérique sur l'Ile de France :

Volume : 4 heures au moins par jour sur les 8 heures de programmes frais quotidiens diffusés entre 18h et 02h, dont 2 heures au moins seront rediffusées le lendemain matin entre 06h et 10h. Soit : 50% au moins du volume total de la diffusion quotidienne et hebdomadaire de programmes frais, et 33% au moins du volume total de la diffusion quotidienne et hebdomadaire.

Nature : des émissions en direct (débats, journaux d'information participatif et contributif, témoignages, spectacles vivants en plateau, présentation d'associations et d'ONG) et des émissions pré-enregistrées (reportages, enquêtes, mini-documentaires, témoignages, fictions courtes produites par des ateliers de production audiovisuelle dans les quartiers et les cités, captations de conférences et de spectacles vivants,...) dont le sujet s'ancre dans la réalité sociale, économique et culturelle de l'Ile de France, ou bien présentant un intérêt pour le téléspectateur en tant qu'habitant de l'Ile de France. Toutes ces émissions, qu'elles soient des productions propres ou des programmes extérieurs, seront produites en Ile de France par des habitants de l'Ile de France.

Fréquence probable de leur rediffusion : la moitié des émissions d'expression locale seront rediffusées une fois dans la foulée de leur première diffusion, le lendemain. Une partie de l'ensemble sera éventuellement rediffusée au sein des florilèges d'été au mois d'août.

1.1 Description détaillée de la programmation :

Zalea TV diffuse des programmes de toute nature et de tout format produits par Zalea TV ou bien issus du Tiers Secteur Audiovisuel (programmes citoyens réalisés par des associations, des ONG, des vidéastes amateurs et professionnels et destinés à une exploitation télévisuelle non-commerciale). Ces programmes sont le reflet des engagements et des idéaux associatifs, des préoccupations citoyennes et des grandes causes défendues par les ONG (droits de l'homme, humanitaire, solidarité, diversité culturelle, environnement, ...).

Les quatre catégories de programmes diffusés :

1. Les programmes produits par Zalea TV
2. Les programmes extérieurs d'amateurs et de professionnels jamais vu à la télévision et choisis par Zalea TV
3. Les programmes des partenaires audiovisuels de Zalea TV (télévisions libres et collectifs associatifs de production audiovisuelle et cinématographique, un réseau national et international d'échange de programmes et de co-productions : le Réseau Tiers Secteur Audiovisuel, ou Réseau TSA)
4. Les programmes en libre accès à l'antenne (accès public), proposés par des particuliers, des associations, des ONG, des collectifs, ...

Les principes de programmation de Zalea TV

Zalea TV est une chaîne qui n'a pas de « grille de programmes » au sens classique du terme. Zalea TV n'a que des temps d'antenne thématiques grands ouverts pour que chacun puisse y entrer et en sortir à son gré, et des programmes « balises » toutes les 2 ou 3 heures en général (programmes phares annoncés à l'avance), pour que tout le monde s'y retrouve dans ce nouvel espace de liberté d'expression, d'information et de création. Plutôt que des émissions, ces programmes sont plutôt des sessions thématiques présentées en plateau et en direct qui se succèdent en douceur.

- Pas de remplissage artificiel de l'antenne, pas de grille de programmes avec des cases préformatées à remplir à tout prix : chaque document trouve sa place à l'antenne quand il est prêt à être diffusé, les émissions récurrentes n'ont pas de régularité prédéterminée.
- Une programmation purement événementielle : chaque émission est unique, construite sur mesure autour d'un thème, d'un ou plusieurs documents et/ou d'un ou plusieurs invités, en puisant dans une palette de dispositifs et de mécanismes de réalisation en fonction de la situation (voir ci-dessous la liste de ces dispositifs).
- Pas de durée standard, pas de contrainte horaire : la plus grande liberté dans la durée des programmes diffusés, des fenêtres horaires, des dates et des heures de début de diffusion des programmes phares communiqués longtemps à l'avance pour baliser l'antenne et informer le public (un programme « balise » toutes les 2 ou 3 heures en général : 18h, 20h30, 21h30, 24h...).

- Une programmation aérée, avec des plages de respiration entre chaque document long agrémentées de réactions en direct, de programmes courts complémentaires et de parcours libres liés à l'actualité.
- Une contextualisation systématique des programmes diffusés, pour les valoriser en les inscrivant dans leur dynamique personnelle ou collective, sociale, culturelle, éditoriale, artistique, historique.
- Un effort de mémoire constant contre l'oubli grâce à des « campagnes programmatiques », pour qu'une information cesse d'en chasser une autre.

Description des émissions et des dispositifs utilisés au sein des émissions

Zalea TV a largement engagé son travail de déconstruction/reconstruction des formes, codes et genres télévisuels, à travers une production originale abondante et marquée par une réflexion de fond sur les mécanismes, les dispositifs et les modes de réalisation au service de l'appropriation citoyenne de la télévision :

- **Le Libre Accès** aux télélibres, aux associations, aux ONG, aux réalisateurs amateurs et professionnels, aux cinéastes du « cinéma différent », avec des documentaires, des fictions, des films d'animation, des magazines de reportages, des documentaires, du cinéma expérimental, des invités, ... apportés par ces intervenants.

- **L'Actu par Derrière** : le contre-journal contributif et participatif de la rédaction de Zalea TV, avec des informations et des reportages proposés par les nombreux correspondants de Zalea TV en France et à l'étranger. Une véritable « Foire aux Infos » quotidienne avec lignes téléphoniques et plateau ouverts, et avec des émissions spéciales en fonction de l'actualité. Notamment : un Journal International des Quartiers une fois par mois, et un zoom sur un continent un fois par mois.

- **Les Balises Thématiques** : les thèmes à traiter en priorité sont fixés régulièrement par le Comité Editorial. Les balises se construisent autour des grands documents reçus ou découverts. Les balises peuvent se suivre d'une semaine sur l'autre, d'un mois sur l'autre selon la nécessité. Les balises sont éditorialisées et mises en forme selon les principes et dispositifs de traitement mis en place par Zalea TV lors de ses différentes expérimentations et décrits ci-dessous.

- **Désentubage Cathodique** : décryptage critique des émissions les plus contestables du PAF et de « l'objectivité pluraliste » des J.T.

- **Les Poubelles de la Télé** : diffusion commentée de pilotes d'émissions refusées par les grosses chaînes.

- **Dérushage** : présentation en direct par un JRI des rushes qu'il vient de tourner sur un événement.

- **Debriefing** : récit en direct au reste de l'équipe d'un événement dont on a été témoin sans pouvoir le filmer.

- **Journal Vidéo Perso** : se filmer soi-même dans son environnement et utiliser le caméscope comme un confident.

- **Témoignage** : interview en longueur d'une personne sur son vécu.

- **Captation** : de spectacles vivants, de performances, de conférences et de débats de toute nature.

- **Pétage de Plombs** : coup de gueule en direct.

- **Réactions en Chaîne** : au téléphone avec les téléspectateurs.
- **Zapping en Direct commenté** : pour aller voir ce qu'il se passe sur les autres chaînes au même moment.
- **Revue de Presse** : commentaires de la presse écrite.
- **Le Mur des Révoltes et des Colères** : dazibao, mise en images de l'écrit.
- **les Vidéo-Tracts** : documents d'engagement et d'intervention sociale et culturelle.
- **Brut de Lecture** : lectures de textes.
- **Concerts, happenings, pièces de théâtre et performances** en direct sur le plateau.
- **Mon quartier** : reportage subjectif de proximité sur son propre quartier à Paris et en Ile de France, et **Le Journal International des Quartiers**, assemblage de reportages de proximité réalisés par des habitants avec le soutien de télé associatives du monde entier (programme soutenu par la Commission Européenne).
- **Caméra citoyenne** : vidéo surveillance citoyenne de proximité.
- **Pamphlet Audiovisuel** : commentaires personnels au vitriol sur des images évoquant une réalité que l'on exècre.
- **Carte Blanche à ...** un(e) vidéaste, un(e) cinéaste, un(e) personnalité ...
- **Cas d'École** : étude de cas sous la forme du suivi dans la durée d'un événement de terrain particulièrement révélateur d'un dysfonctionnement ou d'une injustice civique, social ou culturel.
- **Micro Trottoir Non Directif** : laisser les gens parler dans la rue de ce qui les préoccupe sur l'instant, sans question, et dans la durée.
- **Impostures** : émissions mises en scène de telle façon que les téléspectateurs se demandent si ce qui est arrivé est réel ou bien si c'est un canular.
- **Reportages fictionnarisés** : mise en scène d'un événement ou d'un personnage artificiel au sein d'un événement bien réel (une manifestation par exemple), pour susciter des réactions et des commentaires permettant de dépasser la simple relation objective des faits en train de se dérouler.
- **Le Tripot linguistique** : jeux télévisé linguistique avec l'association des mots (Zapito). Un jeu télé intelligent, interactif, et aux règles libres.
- **Les Réunions** : les réunions de bilan et de prises de décisions sur les programmes et la programmation de Zalea TV sont diffusées en direct en toute transparence, avec réactions et avis des téléspectateurs au téléphone.

Pour comprendre comment Zalea TV construit sa programmation à partir de ces principes, de ces dispositifs et de ces contenus, voir en annexe 3 des extraits de la programmation de Zalea TV sur la région parisienne depuis la Tour Eiffel en 2002 et 2003, et des extraits de la programmation actuelle sur le canal 79 de la Freebox (diffusion en ADSL, 24h sur 24), avec les horaires et la description des programmes diffusés, et avec notamment le sommaire des J.T. « l'Actu Par Derrière ».

L'ensemble de la programmation passée de Zalea est accessible sur www.zalea.net (2001, 2002, 2003) et l'ensemble de la programmation actuelle est accessible sur www.zalea.org (2006, 2007), et une grande partie des programmes eux-mêmes peut être visionnée en VOD gratuite sur ce dernier site.

Grilles de programmes et de programmation

Programmes frais quotidiens : de 18h à 02h :

18h – 20h30 : Le Kiosque Hertzien d'Ile de France, dédié au libre accès public, avec un type de document et d'intervenant différent chaque jour de la semaine.

20h30 – 21h30 : L'Actu Par Derrière, Journal Télévisé d'Ile de France, participatif et contributif.

21h30 – 24h : Soirées Thématiques (Balises), avec un thème éditorial général différent chaque jour de la semaine, des documents audiovisuels de toute nature et des invités. Du local francilien au global mondial... et inversement.

24h – 02h : Spectacles vivants en Ile de France, performances, banc d'essais et interactivité, en direct, avec un genre différent chaque jour de la semaine.

Rediffusions : de 06h à 10h le lendemain matin, par exemple, en fonction des modalités définitives de partage du canal avec une ou plusieurs autres chaînes associatives indépendantes :

Une sélection des programmes frais de la veille est rediffusée le lendemain matin de 06h à 10h, par exemple, à titre indicatif, en fonction des modalités finales de partage du canal décidées par le CSA. Il s'agira des documents et débats les plus intéressants pour le public du petit matin et du matin.

Ainsi qu'il est indiqué dans la nouvelle Convention câble-satellite-ADSL signée avec le CSA en mai 2006, Zalea TV consacre moins de 20% de son temps de diffusion à des "oeuvres audiovisuelles". En effet, ses programmes sont essentiellement constitués d'émissions thématiques d'information (avec génériques début et fin) faites de débats en plateau regroupant de nombreux invités, et au sein desquelles sont diffusés des reportages, des interviews, des mini-fictions et des mini-documentaires dans une proportion inférieure à 50% de la durée de chaque émission. La grille de programmes est ainsi constituée d'une succession de ces "balises thématiques" (c'est le nom générique que Zalea TV donne à ses émissions) dont la durée varie entre 1h et 3h selon le sujet traité.

Voir ci-joint les tableaux de présentation :

- des principes généraux de programmation et de rediffusion de Zalea TV (« grille de programmation et de rediffusion »),
- de l'organisation par thème, par origine, par genre et par nature des programmes hebdomadaires (« grille de programmes »).

Voir également « Une semaine de programmes », la grille de programmes frais (18h-02h) d'une semaine donnée, à titre d'exemple.

Volume global de chacune des catégories de programmes :

- information en direct et en plateau avec reportages : près de 20%
- mini-fictions au sein des émissions « balises » en direct et en plateau : 10%
- mini-documentaires au sein des émissions « balises » en direct et en plateau : 10%
- musique en direct : 10%
- autres spectacles vivants en direct : 10%
- magazines et émissions de débats en direct et en plateau : près de 40%
- œuvres cinématographiques : moins de 3%, une diffusion et une rediffusion de film par semaine au maximum.

Achats de programmes :

Aucun achat de programmes, les programmes extérieurs sont des programmes associatifs, alternatifs ou non-marchands diffusés sous le régime de l'autorisation de diffusion à titre gracieux pour une exploitation non-commerciale (licence « Creative Commons »). Ces programmes extérieurs, de toute nature, représenteront 2/3 des programmes enregistrés diffusés par la chaîne, soit environ 700 heures par an. Ils viendront pour les 3/5^{ème} d'Ile de France, pour 1/5^{ème} du reste de la France, et pour 1/5^{ème} d'Europe et du reste du monde à parts égales, et seront toujours issus des secteurs associatifs, citoyens, indépendants ou alternatifs.

Télé-achat : pas de télé-achat

Publicité et parrainage :

Zalea TV ne diffusera pas de publicité pour des marques et des enseignes commerciales, mais uniquement de la publicité pour des organismes à but non-lucratif (associations, ONG, mutuelles, fondations, acteurs de l'économie solidaire et sociale) et pour les campagnes institutionnelles d'intérêt général.

Durée des écrans : 3' au maximum, à raison d'un écran par heure au maximum.

Jamais de coupure d'un magazine d'actualité, d'un journal d'information, d'une oeuvre audiovisuelle ou cinématographique par un écran publicitaire.

Dans les plages dédiées aux débats longs, les coupures publicitaires éventuelles interviendront à l'occasion d'interruptions naturelles du programme et une période d'au moins une heure s'écoulera entre deux séquences publicitaires.

Zalea TV fera appel au parrainage d'émissions par des institutions et des organismes à but non lucratif, pour soutenir la diffusion et la production de programmes, en respectant toutes les règles relatives au parrainage (notamment : brève citation du parrain en début en en fin d'émission exclusivement, pas de publicité déguisée pour le parrain au sein de l'émission).

1.2 Caractéristiques du projet dans le domaine de l'information

Zalea TV propose un journal d'information contributif d'une heure par jour (« l'Actu Par Derrière »), alimenté par les bénévoles de Zalea TV, les partenaires programmes, les correspondants

et les acteurs socioculturels de terrain d'Ile de France, de 20h30 à 21h30. Il est en général rediffusé en tout ou partie le lendemain matin à 7h30.

Zalea TV ne propose pas de magazines spécialisés à proprement parler, mais de nombreuses émissions thématiques quotidiennes peuvent être considérées comme des magazines d'information locale, avec des reportages et des plateaux de discussions avec invités entre les reportages.

Zalea TV diffuse au sein de ses émissions thématiques quotidiennes en plateau de nombreux mini-documentaires, toujours en rapport direct ou indirect avec l'information locale d'Ile de France.

Au total, près de 70% du temps d'antenne est consacré à l'information à dominante locale (journal télévisé et émissions d'information de type magazine avec invités, débats, reportages et mini-documentaires).

Zalea TV se conforme aux grands principes d'honnêteté et de pluralisme de l'information (voir chapitre II.3). La rédaction de Zalea TV est totalement indépendante et travaille dans un esprit de responsabilité. Elle est constituée d'une trentaine de bénévoles encadrés par le Conseil d'Administration et les salariés de l'association. Certains de ces bénévoles sont par ailleurs des professionnels de l'audiovisuel. Un Comité Editorial veille à la bonne tenue de l'ensemble des programmes d'information diffusés par Zalea TV, et au respect de la Charte Éditoriale (voir annexe 1).

Extrait de la Charte Éditoriale et Déontologique de Zalea TV :

« Les équipes d'information et d'investigation produisant des programmes destinés à être diffusés par Zalea TV se conforment à l'ensemble des règles déontologiques régissant la profession de journaliste audiovisuel, notamment en vérifiant le bien fondé et les sources de l'information, et en présentant toute information incertaine au conditionnel. »

Zalea TV se conformera strictement au Code Électorale et aux directives du CSA pour ce qui est de l'expression des candidats et partis politiques à la télévision en période de campagne électorale.

Aucune collaboration n'est envisagée avec les Collectivités Locales. Les éventuelles subventions seront consacrées au fonctionnement général et aux missions d'intérêt public, et non pas à la production de programmes spécifiques de commande. C'est d'ailleurs le cas actuellement avec la subvention 2006 du Conseil régional d'Ile de France au titre de la Démocratie Régionale (voir Annexe 6)

Aucune collaboration n'est envisagée avec des organes de presse écrite, mais des représentants de la presse écrite associative et alternative d'Ile de France seront souvent sollicités à titre d'invités.

2. Engagements en matière de production et de diffusion d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques :

Pourcentages respectifs d'œuvres audiovisuelles européennes et d'œuvres d'expression originale française envisagés dès la 1ère année d'exercice : 60% et 40% au minimum, au total de sa diffusion annuelle aussi bien qu'aux heures de grande écoute. Aucune dérogation avec montée en puissance n'est demandée.

Ces œuvres audiovisuelles seront produites pour 1/3 par les bénévoles de Zalea TV grâce aux équipements de la chaîne et à leurs équipements personnels (ils ont pour la plupart leur propre caméra DV et un ordinateur de montage en Final Cut Pro), et seront apportées gratuitement pour les 2/3 restant par les partenaires programmes de Zalea TV et par les associations, ONG, collectifs et particuliers bénéficiant du libre accès à l'antenne. Zalea TV, chaîne associative non-marchande,

n'investit donc pas de numéraire dans l'achat et dans la production d'œuvres audiovisuelles. Elle a par contre un apport en nature par la mise à dispositions des bénévoles de l'ensemble de ses moyens techniques, en permanence (production, post-production, plateau et régie de direct).

Rappel : Ainsi qu'il est indiqué dans la nouvelle Convention câble-satellite-ADSL signée avec le CSA en mai 2006, Zalea TV consacre moins de 20% de son temps annuel de diffusion à des "œuvres audiovisuelles" (Article 3-2-2 de la Convention). En effet, ses programmes sont essentiellement constitués d'émissions thématiques d'information (avec génériques début et fin) faites de débats en plateau regroupant de nombreux invités, et au sein desquelles sont diffusés des reportages, des interviews, des mini-fictions et des mini-documentaires dans une proportion inférieure à 50% de la durée de chaque émission.

Nombre d'œuvres cinématographiques de long métrage différentes : 51 par an au maximum, avec un maximum de nombre de diffusions et de rediffusions de 104 par an. En fait, Zalea TV diffuse assez rarement des films de long métrage.

Montant consacré à l'achat de droits cinématographiques : il ne s'agira que de films dont la diffusion est autorisée à titre gracieux dans le cadre d'une exploitation non-commerciale sur une chaîne associative à but non-lucratif sans publicité commerciale.

Zalea TV s'inscrit dans une logique économique associative non-commerciale et à but non-lucratif reposant sur le bénévolat et la gratuité des contributions, et non pas dans une logique d'économie commerciale de marché. Ses engagements sont donc à analyser en terme de volume d'œuvres associatives produites et diffusées, ainsi qu'en terme de valorisation du bénévolat et des apports en nature, et non pas en terme d'investissements financiers. A titre indicatif, les contributions volontaires en personnel bénévole et en apports gratuits de matériels et de consommables ont été évaluées à environ 350.000 Euros pour le fonctionnement de Zalea TV en 2005.

Voir en annexe 4 la réponse au questionnaire VI du CSA « Informations relatives aux obligations de diffusion et de production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles ».

Rappel des engagements généraux de Zalea TV :

Zalea TV s'engage à respecter toutes les lois et réglementations en vigueur et à venir concernant le contenu des programmes et la programmation des chaînes de télévision généralistes locales associatives non-commerciale et à but non-lucratif, et notamment :

- les quotas d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques européennes et d'expression originale française,
- la part du temps d'antenne consacré à des œuvres européennes émanant de producteurs indépendants de la chaîne,
- les plafonds, les jours et les créneaux horaires autorisés pour la diffusion d'œuvres cinématographiques,
- le respect de la dignité de la personne humaine et la signalétique du CSA concernant la protection de l'enfance et de la jeunesse,
- le code électoral et les règles fixées par le CSA en période de campagnes électorales.
- la sauvegarde du pluralisme de l'expression des courants de pensée et d'opinion.
- l'honnêteté et l'indépendance de l'information.

Par ailleurs et bien évidemment, Zalea TV continuera à respecter l'ensemble des dispositions de la Convention d'ores et déjà signée avec le CSA le 25 mai 2006 pour sa diffusion par câble, par satellite et par ADSL.

3. Données associées et autres services :

Aucun.

4. Caractéristiques propres à la technologie numérique

Rien de particulier. Diffusion en format 4/3, son stéréo, en langue française.

Les dispositions légales relatives à l'accès des personnes sourdes et malentendantes aux programmes diffusés seront mises en œuvre selon les indications du CSA.

5. Régie

Régie publicitaire et de parrainage intégrée.

6. Ressources humaines :

L'équipe faisant fonctionner Zalea TV au quotidien sera constituée de : 5 salariés permanents (dont 4 emplois aidés par le Plan de Cohésion Sociale), l'équipe de direction de l'association (les 14 personnes du Conseil d'Administration) et l'équipe des bénévoles de l'association participant aux tâches et astreintes liées à la production des émissions et à la diffusion (une quarantaine de personnes en année 1, puis augmentation progressive pour arriver à 80 bénévoles opérationnels en année 5, voir le tableau des emplois au sein du Plan d'Affaires, au chapitre suivant).

Les membres de la direction (CA) assureront bénévolement les tâches suivantes (à titre indicatif) :

- direction de l'antenne : Anne Mazauric
- direction des programmes et de la programmation : Boris Perrin
- rédaction en chef : Olivier Azam
- direction de la production : Emmanuelle Eymard
- direction technique : Nicolas Poisson
- direction informatique : Marcel Bosc
- direction administrative et financière : Naïma Gacem et Pamela Denton
- direction du développement : Michel Fiszbin
- Site Web et diffusion internet : Maxime David
- Projections publiques, festivals, débats : Philippe Labrosse
- Communication : Margot Tedescot

Les 5 salariés permanents assureront les tâches quotidiennes suivantes :

- 1 Secrétaire Général – Coordinateur, chargé du fonctionnement, de l'organisation et du suivi administratif et comptable,
- 1 assistant de la rédaction et de la production,
- 1 chargé de la gestion des relations avec les apporteurs de programmes, du suivi de la programmation et du trafic antenne (préparation des programmes pour la diffusion en fonction des conducteurs d'antenne), et de la gestion de la bandothèque,
- 1 chargé des équipements techniques, de l'exploitation technique du dispositif et de la maintenance,
- 1 chargé de la diffusion.

Une quarantaine de bénévoles en année 1 assureront les tâches suivantes :

- réalisateur-concepteur
- chef de plateau
- JRI

- monteur
- cadreur
- ingénieur du son
- ingénieur de la vision
- réalisateur de direct
- opérateur de régie de diffusion

Le nombre de bénévoles « permanents » formant cette équipe augmentera ensuite de 10 par an (voir le tableau des emplois ci-joint avec le Plan d’Affaires)

Voir ci-joint l’organigramme fonctionnel de la chaîne.

7. Plan d'affaire prévisionnel sur 5 ans

Hypothèses générales

Zalea TV partage un canal, elle ne diffuse donc que 12h par jour.

Les coûts de transport primaire du signal depuis nos studios, d'encodage, de multiplexage et de diffusion sont calculés à partir de ceux fournis par TDF pour une diffusion depuis la Tour Eiffel d'un multiplexe local comprenant 5 canaux pleins (4+1). Voir le devis de TDF ci-joint. Le tarif de TDF est donc à diviser par 5 (5 canaux pleins), puis par 2 (12 heures sur 24 par jour seulement de diffusion pour Zalea TV sur un canal partagé). Si un sixième canal rejoint ce multiplexe local, le coût baissera au prorata du partage des coûts en 6 au lieu de 5. Les offres des autres prestataires que nous avons consulté (Towercast pour une diffusion depuis la Porte Maillot et la Porte de Bagnolet, et RTE Diffusion depuis la Tour Montparnasse) sont moins chers que celle de TDF, ce qui ne pourra qu'embellir le Plan d'Affaires au cas où l'un d'eux serait choisi par l'opérateur du multiplexe, ce à quoi nous ne nous opposerons pas.

La date retenue pour le lancement de la diffusion de la TNT locale en Ile de France est le 1^{er} octobre 2007, pour une délivrance des autorisations par le CSA en avril 2007..

Justifications des hypothèses de recettes

1. Le financement principal de Zalea TV est assuré par des Abonnements de Soutien (ou « redevance citoyenne » ou « participation aux frais techniques de l'association Zalea TV ») à 100 euros par an, soit 8,33 euros par mois, soit 27 centimes d'euro par jour.

Au jour du dépôt de notre candidature (13 novembre 2006) nous avons recueilli plus de 1.400 promesses d'abonnements de soutien. C'est ce chiffre de recette de 1.400x100 euros qui figure dans le compte de résultats prévisionnel pour l'année 2007. Le nombre d'abonnés de soutien progresse ensuite régulièrement avec la notoriété de la chaîne, pour atteindre 2.500 en 2011.

Parmi ces abonnés de soutien figurent naturellement une grande partie des plus de 1.000 personnes qui ont été membres de soutien de l'association Zalea TV depuis sa création en 2000, et qui lui ont permis par le paiement de leur cotisation de pérenniser son existence et de se développer jusqu'à pouvoir diffuser 24h sur 24 en ADSL sur la Freebox (canal 79), comme c'est le cas actuellement.

2. Les ventes de prestations techniques correspondent à des captations de spectacles vivants, de conférences-débats et de Rencontres pour le compte d'association et d'ONG, avec montage de films de restitution. Zalea TV joue le rôle de prestataire pour les organisations associatives qui le demandent.

3. Subventions publiques : nous n'avons provisionné aucune subvention de collectivités locales d'Ile de France, de Ministères, du Fasild ou de la Commission Européenne, par manque de visibilité compte tenu des importantes échéances électorales de 2007 et de 2008. Mais nous avons toujours bénéficié de telles subventions jusqu'à présent, compte tenu de nos activités au service de l'expression et de la création associatives, et de notre engagement dans la lutte contre les discriminations et pour l'intégration des jeunes des quartiers et des cités sensibles. Zalea TV est d'ailleurs implantée au cœur d'une zone urbaine sensible (ZUS) parisienne : la quartier de Stalingrad-Riquet-Curial-Cambrais, dans le 19^{ème} arrondissement. C'est à ce titre que Zalea TV bénéficie pour 2006 d'une subvention de 26.000 euros du Conseil Régional d'Ile de France, au titre de la Démocratie Régionale (voir Annexe 6)

4. Aides à l'emploi de l'Etat et des collectivités locales : Zalea TV a en ce moment un emploi aidé (Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi, signé par l'ANPE locale) pris en charge à 70% par l'Etat et exonéré d'une grande partie des charges patronales. En cas d'autorisation, nous passerons à 4 emplois aidés sur les 5 postes de salariés de la structure. Il s'agira d'emplois aidés par l'Etat entrant dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale et d'emplois aidés par le Conseil Régional d'Ile de France et la Ville de Paris (Emplois Tremplin). Ces 4 emplois aidés seront rémunérés 1.600 euros brut par mois, soit une masse salariale toutes charges comprises de 122.880 euros par an. Nous avons considéré qu'ils seront en moyenne pris en charge à 70% par l'Etat et les collectivités locales, soit un apport de 86.000 euros par an en année pleine. Ces salariés seront embauchés le 1^{er} juillet 2007 pour un lancement de Zalea TV en TNT le 1^{er} octobre 2007. L'apport sur les emplois aidés sera donc de 43.000 euros pour 2007, puis de 86.000 euros pour les années suivantes.

5. Publicité et parrainage : Les 7.000 Euros en année 1 de recettes publicitaires et de parrainage d'émissions correspondent, par exemple, à 25 multidiffusions de spots d'intérêt général à 200 Euros net par spot, et à 2.000 Euros de parrainage d'une série d'émissions sur les problématiques du développement durable et de la décroissance soutenable par le Crédit Coopératif, notre banque (simple exemple).

6. Mécénat culturel et dons : Les 13.000 Euros en année 1 de dons et de mécénat culturel correspondent aux dons des personnes morales (entreprises, associations, ONG, mutuelles, sociétés coopératives d'intérêt collectif) et au mécénat des Fondations et des Fondations d'Entreprises. L'autorisation de diffusion de Zalea TV sur l'Ile de France en tant que chaîne de la vie associative et citoyenne, outil au service de la démocratie participative, favorisera grandement ce type de recettes. Par ailleurs, Zalea TV effectuera dès le printemps 2007, en cas d'autorisation par le CSA, sa demande de Reconnaissance d'utilité publique, ce qui facilitera la collecte de dons, ceux ci devenant déductibles. Les statuts de Zalea TV ont été conçus pour être en conformité avec les critères d'attribution de ce label.

Les recettes du compte de résultat prévisionnel s'entendent hors valorisation du bénévolat et des dons en nature, très importants pour une association comme Zalea TV, puisqu'à titre indicatif ils se sont élevés à environ 350.000 Euros en 2005, et à des sommes équivalentes ou supérieures depuis sa création (voir les Rapports Financiers en Annexe 5).

Justification des hypothèses de charges

1. Pour les coûts de diffusion, voir ci-joint le devis de TDF pour la diffusion du multiplexe entier depuis la Tour Eiffel aux normes définies par le CSA. Nous avons retenu l'hypothèse de la présence de 5 canaux pleins au sein de ce multiplexe, sur les conseils de TDF, avec partage des coûts à parts égales. Nous avons choisi l'option tête de réseau en mode sécurisé et l'option avec émetteur de secours (double drive) et avec secours d'énergie pour la diffusion.

Ceci donne, pour une diffusion 12h par jour sur un canal partagé :

- transport primaire et collecte du signal par faisceau hertzien numérique entre notre régie de diffusion de la rue d'Aubervilliers (75018) et la Tour Eiffel : 17.200 euros par an
- 19.200 euros par an pour les opérations de tête de réseau (encodage et multiplexage)
- 57.900 euros par an pour la diffusion.

Soit un total de : 94.300 euros par an en année pleine, et 23.575 euros pour 2007 avec un démarrage de la diffusion au 1^{er} octobre 2007.

2. Masse salariale

Personnel salariés de la chaîne en année 1 :

- 1 secrétaire général à 2.000 Euros brut par mois, soit 38.400 euros par toutes charges comprises.

- 4 salariés à 1.600 euros brut par mois chacun, soit un total de 122.880 euros par an toutes charges comprises.

Soit une masse salariale annuelle toutes charges comprises de 161.280 euros en année pleine, et 80.640 euros pour 2007, avec un recrutement de l'ensemble du personnel au 1^{er} juillet 2007 pour un démarrage de la chaîne au 1^{er} octobre 2007.

3. Location des locaux de la chaîne : pièce bureau, salle de réunion et de visionnage, bibliothèque, 5 petites salles de montage, plateau-régie de 30 m² et nodal de diffusion, soit 190 m² pour un loyer mensuel de 1.000 euros toutes charges comprises au sein du bâtiment loué actuellement à la Mairie de Paris, 147 rue d'Aubervilliers – 75018 Paris. Ce bâtiment, dit « AG45 - Maison des Médias Libres », abrite également la radio associative Fréquence Paris Plurielle (106,3 MHz), un Espace Public Numérique (géré par l'association Réseau 2000) et une Coopérative de distribution de médias et produits d'édition alternatifs : Co-errances.

4. Locations ponctuelles d'équipements audiovisuels : essentiellement du matériel de prise de son, de prise de vue et de réalisation pour des captations de spectacles vivants, de rencontres et de conférences-débats, soit pour les productions de Zalea TV, soit pour des prestations.

5. Consommables : achat de cassettes vidéo DV 30' et 60' et DV Cam pour les tournages, et DVD enregistrables et disques durs pour l'archivage en format compressé MPEG2 à 6 Mbt/s, sachant que les rushes sont systématiquement recyclés et que les cassettes Béta sp nous sont apportées gratuitement par un partenaire recycleur (Vidéonet, entreprise sociale protégée) à qui nous fournissons toutes les cassettes usagées qui nous sont données.

6. Communication, recherche de fonds : il s'agit des mailings de cassettes vidéo aux adhérents (communication interne), des mailing de prospection d'adhérents et de donateurs, et des frais de communication générale externe de l'association, tout supports confondus.

7. Maintenance : outre la maintenance des équipements audiovisuels et informatiques, ce poste inclus les petits aménagements, les achats de petits matériel AV à courte durée de vie, le soutien technique et les upgradages informatiques.

8. Les frais généraux sont détaillés dans le compte de résultat prévisionnel. Ils incluent les frais d'abonnement ADSL à internet, la location d'un serveur dédié en ligne chez Free (serveur Dedibox) pour l'hébergement du site web de Zalea (www.zalea.org) avec des vidéos consultables à la demande en grand nombre, et les liaisons spécialisées (liaison SDSL louée chez Orange pour la diffusion en ADSL depuis nos studios).

9. Taxes aux sociétés d'auteurs : Zalea TV est en discussion avancée avec la Sacem (qui représente l'ensemble des sociétés d'auteurs et la SDRM) pour trouver le cadre de taxation des chaînes associatives, puisque ce cadre n'existe pas à ce jour (les canaux locaux du câble par-municipaux à forme juridique associative ne payent pas directement cette taxe, ce sont les câblo-opérateurs qui la payent pour eux). L'une des bases de cette discussion est l'accord cadre passé avec la SNRL (ex-CNRL) pour les radios associatives bénéficiaires du FSER, avec une taxe de 5% sur le budget de fonctionnement mais de nombreuses déductions réduisant en réalité l'assiette pour arriver à moins de 2,5% du budget de fonctionnement. La Sacem propose pour l'instant à Zalea TV une taxe forfaitaire de 2,5% du budget de fonctionnement, hors frais techniques de diffusion. C'est cette hypothèse, en cours de négociation et qui sera finalisée en cas d'autorisation à diffuser en TNT, qui a été retenue dans le Plan d'Affaires, sachant que l'essentielle des oeuvres diffusées par Zalea TV ne sont pas des oeuvres du répertoire (œuvres non-marchandes sans but lucratif).

10. Dotation aux amortissements : Zalea TV compte investir 30.000 euros en 2007 puis 20.000 euros par an les années suivantes, en renouvellement de matériel et achats de nouveaux équipements audiovisuels et informatiques, amortis sur 2 ans. Ainsi, en cas d'autorisation, Zalea TV achètera en

2007, pour compléter ses équipements actuels qui lui permettent déjà de diffuser 24h sur 24 en ADSL (canal 79 de la Freebox), un nouveau serveur vidéo/informatique de diffusion implanté sur PC avec disques durs en Raid 5, 3 bancs de montage virtuel Final Cut Pro supplémentaires et 3 unités de tournage DV complètes supplémentaires.

Voir ci-joint l'ensemble des tableaux du Plan d'Affaires.

V. Capacités techniques

1. Moyens techniques

Zalea TV utilisera un dispositif technique mainte fois éprouvé lors de ses précédentes campagnes de diffusion grand public, et utilisé actuellement pour sa diffusion en ADSL sur le canal 79 de la Freebox 24h sur 24 et sa diffusion en VOD sur son site web (www.zalea.org).

Production : 6 unités de tournage DV (gamme Sony, enregistrement sur support K7, DVD ou disque dur) appartenant à Zalea, en libre service, plus les caméscopes DV personnels des bénévoles (une quinzaine, DV et DV Cam) et des correspondants (une vingtaine, DV, DV Cam et 8 Digital).

Post-production : 6 bancs de montage virtuel en DV (Final Cut Pro sur Mac G5 avec disques durs externes) appartenant à Zalea, en libre service, plus ceux des bénévoles et correspondants (une quinzaine).

Plateau et régie de direct : 4 caméras de plateau, prise de son et éclairage, mélangeur de réalisation et d'effets spéciaux, table de mixage audio programmable, synthétiseur d'écritures, moniteurs de contrôle, etc...

Régie finale : régie de mise en antenne avec mélangeur et magnétoscopes DV, DV Cam, Béta sp et VHS, avec lecteurs-enregistreurs de DVD à disques durs, avec un serveur vidéo pour les programmes courts, l'habillage et les multidiffusions (les programmes à multidiffuser sont enregistrés en temps réel sur le serveur lors de leur première diffusion), et un inserteur de logo et de signalétique en aval. Le serveur gère également l'ensemble des encodages pour toutes les formes de diffusion (TNT, ADSL, VOD) et pour l'archivage (MPEG2 à 6 Mbt/s)

Le serveur vidéo redondé est composé de deux PC en cluster actif/passif qui tournent sous la distribution Linux Debian Testing, avec un boîtier d'acquisition analogique vers numérique. L'encodage est effectué avec FFMPEG, et la diffusion avec le logiciel VLC. Le stockage est effectué sur des disques durs montés en RAID5 par des solutions logicielles.

Le gestionnaire de diffusion a été développé en PHP et tourne sous Apache 2. Il est interfacé avec la base de données (sous mysql) « programmes et programmation », avec des interfaces de gestion à distance de l'ensemble du trafic antenne, depuis le référencement de nouveaux programmes entrant dans la station, en passant par la création et la programmation de nouvelles émissions, jusqu'à la programmation et la supervision du serveur de diffusion (play list).

Voir ci-joint les synoptiques de la configuration technique actuelle de Zalea TV, telle qu'elle fonctionne pour la diffusion 24h sur 24 en ADSL sur le canal 79 de la Freebox (avec transport primaire du signal par une liaison dédiée en SDSL à 4 Mbt/s à 100% du temps, louée chez Orange).

En cas d'autorisation de diffusion en TNT sur l'Ile de France, le transport primaire du signal de Zalea TV sera effectué par un faisceau hertzien numérique en SDI ou en MPEG2 reliant le toit de notre bâtiment au point d'entrée du prestataire de diffusion. Notre toit est à vue du troisième étage de la Tour Eiffel, par exemple, dans le cas d'une diffusion par TDF depuis la Tour Eiffel, et TDF se propose d'installer et de gérer ce faisceau. TDF a déjà effectué cette prestation pour nous lors de la diffusion hertzienne analogique de Zalea TV sur l'Ile de France (canal 35) en 2002 et 2003.

L'encodage, le multiplexage et la diffusion de notre chaîne gratuite en clair seront effectués par le prestataire technique (ou diffuseur ou opérateur technique du multiplexe) choisi d'un commun accord par l'opérateur du multiplexe et les éditeurs présents sur ce multiplexe. Zalea TV a consulté et comparé les offres de TDF, de Towercast et RTE Diffusion. Ce sont les tarifs de TDF (les plus chers) qui ont été retenus pour le compte de résultats prévisionnel, au cas ou. Mais ces 3 opérateurs techniques présentent des garanties de conformité aux spécifications techniques légales et réglementaires de la TNT.

2. Moteur d'interactivité et système d'accès sous condition

Pas de service interactif diffusé par la TNT, donc pas d'utilisation d'un moteur d'interactivité. Chaîne gratuite en clair sans plage cryptée, donc pas de système d'accès sous condition.

3. Utilisation de la ressource radioélectrique

Pour transporter ses signaux vidéo et audio stéréo en MPEG2, Zalea TV souhaite disposer, dans le cadre d'un multiplexage statistique, d'un débit moyen de 4.000 Kbt/s, dont 256 Kbt/s pour le son stéréo, avec un débit minimum de 3.000 Kbt/s et un débit maximum de 5.500 Kbt/s. En effet, les images diffusées par Zalea TV ne sont pas complexes et ne présentent pas de difficultés particulières pour la compression numérique.

Les conditions techniques de multiplexage proposées par les trois prestataires dont nous avons pu consulter les offres (TDF, Towercast et RTE Diffusion) nous paraissent satisfaisantes et conformes à toutes les spécifications légales et réglementaires. Zalea TV privilégiera le transporteur technique le moins cher, à qualité de prestation et à couverture égales, sans préjugés.

VI. Mise en exploitation du service

Zalea TV sera prête à assurer le début de ses émissions dans un délais de 5 mois après la délivrance des autorisations aux éditeurs de services sélectionnés par le CSA. L'hypothèse retenue dans ce dossier est que les autorisations seront délivrées par le CSA en avril 2007 et que la diffusion du multiplexe TNT Ile de France débutera le 1^{er} octobre 2007.

Ce délai de 5 mois est du essentiellement aux contraintes de mise en place de l'arsenal contractuel et technique avec les partenaires et les protagonistes du lancement : éditeurs des autres services du multiplexe, opérateur du multiplexe, diffuseur technique.

En effet, Zalea TV étant déjà en diffusion 24h sur 24 en ADSL à l'heure actuelle, sur un format et dans une configuration très proches de ceux de sa candidature à la TNT en Ile de France, son lancement en TNT peut être opéré dans un délai très court.